

Compte-rendu du CONSEIL MUNICIPAL DU 31 OCTOBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le trente et un octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Fleuré, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Vivian PERROCHES, Maire.

Etaients Présents : Mmes Corinne BOND, Laurence DOS ANJOS, Annette HENault, Evelyne SANSQUIER, Florence TUCHOLSKI, MM Jacques DESPLEBIN, Denis LACOUR, Yann MEHEUX-DRIANO, Jean-François NEVEU, Vivian PERROCHES.

Absent : Mr Wilfried CHARLES.

Excusés : Mme Carole BARREAU a donné son pouvoir à Mme Corinne BOND, Mme Catherine TARDY a donné son pouvoir à Mme Andrée GERLAND, Mr Yannick JAUCEN a donné son pouvoir à Mme Florence TUCHOLSKI et Mr Jean-François NEVEU a donné son pouvoir à Mr Vivian PERROCHES.

Secrétaire de séance : Mme Evelyne SANSQUIER.

Assistent : Madeline TROMAS et Ronan KERDELHUÉ, secrétaires de la collectivité.

✓ Approbation du compte-rendu du 02 octobre 2019

<p>01/31-10-2019 Convention d'un groupement de commandes pour l'acquisition de solutions informatiques</p>
--

Le Conseil Municipal après avoir délibéré et voté à mains levées,

DECIDE à l'unanimité :

- d'approuver la création du groupement de commandes pour l'acquisition de solutions informatiques ;
- d'adopter la convention constitutive de ce groupement ;
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

2/31-10-2019 Renouvellement d'un contrat de travail

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- *de renouveler le contrat à durée déterminée pour 1 an du 01/01/2020 au 31/12/2020.*
- *autorise Mr le Maire à signer l'avenant au contrat de travail.*

3/31-10-2019 Tarifs encarts publicitaires

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- *de retenir les prix proposés pour les 2 supports de communication*

Point sur les travaux bâtiments

Mr le Maire donne la parole à Mr DESPLEBIN.

Celui-ci fait part des travaux réalisés à la salle des fêtes : wc terminés ainsi que le vernissage du bar. Mme SANSQUIER demande où en est sa demande pour la barre relevable du wc handicapé ? Mr le Maire lui indique que la zone de retournement n'est pas suffisante pour installer une deuxième barre et que la commission de sécurité n'a pas fait de remarque à ce sujet. En revanche, la commission de sécurité a mentionné l'obligation d'installer une alarme à incendie dans la petite salle (reste à réaliser).

Les travaux réalisés à l'école : le tout à l'égout est refait dans la cour, le bar de la garderie a été refait. Les chaudières ont été révisées et remises en route. Mme BOND fait part que le joint de la porte menant au local poubelle n'a pas été installé avant les vacances de la Toussaint.

Les travaux de l'aire de jeux : le décapage pour l'installation des jeux a été réalisé. Kaso a coulé la dalle du tourniquet. Le temps de séchage est de 15 jours. L'installation aura lieu courant novembre.

Point sur les travaux de voirie

Mr le Maire donne la parole à Mr DESPLEBIN.

Celui-ci fait part que le passage clouté Route de Chauvigny est fait. Mr le Maire est en attente de la signalétique de la part du Conseil Départemental 86 depuis plusieurs semaines.

Les trottoirs de la Rue René DUCHESNEAU à chez Mr et Mme GIRAUD devraient être refaits et adaptés aux personnes handicapées. (passage bateau). Les travaux sont budgétisés en 2020 sur le programme voirie communautaire. L'enveloppe voirie communautaire est de 60 956.02 €. Il faudra demander la subvention ACTIV'3 pour les dépenses de voirie en 2020 car le marché public de la communauté de communes a atteint les 5 millions d'euros donc pas possibilité de passer par ACTIV 2.

Les travaux de l'impasse des Tilleuls sont faits suite au problème du réseau d'eau. La canalisation gaz était défectueuse, elle a été revue en urgence par l'entreprise Beaujaneau.

Il reste la résine à réaliser (devis en cours auprès de 3D notamment), les potelets pour empêcher le stationnement des véhicules et barrières devant le portillon de l'école à installer. L'entreprise EUROVIA à chiffrer le carottage et la pose à 1800 € TTC.

En ce qui concerne l'éclairage public, Mme BOND demande ou en est le chiffrage financier Rue des Lilas et Allée des Rosiers ? Mr le Maire précise qu'il a été demandé mais c'est en attente tout comme le chiffrage pour LITERIE. Mme GERLAND fait part Rue des Erables, Rue des Charmes et à l'Épine il n'y a pas d'éclairage et que celui des lotissements n'éclaire pas les voies.

4/31-10-2019 Vente de mobiliers de la salle des fêtes

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- d'autoriser Mr le Maire à encaisser les recettes au compte 7788 (mobilier non retrouvé à l'inventaire).***

5/31-10-2019 Vente de livres déclassés

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide :

- de fixer les prix de vente à 0.50€ par revue, de 2€ par livre et de 5€ par lot.***

La séance est levée à 22h15.